



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Préfet

REÇU LE

08 OCT. 2012

Perpignan, le 4 octobre 2012

SPANC 66
N° 2660

Monsieur le Président,

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 1992 imposait aux communes la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005.

Sous l'initiative de l'Association des Maires et Maires-adjoints des Pyrénées-Orientales, le SPANC 66 a été créé ; il regroupe aujourd'hui 207 communes, parmi les 226 que compte le département.

Les relations qu'entretiennent certains services de l'Etat avec le SPANC 66, et les connaissances qu'ils en ont, permettent à ce jour d'attester formellement des points suivants :

- le SPANC 66 a fait le choix, d'une gestion directe par régie intercommunale, qui emploie à temps plein trois agents territoriaux, plutôt qu'une gestion déléguée par contrat à une société privée ;

Toutefois, dans une démarche d'optimisation des coûts de fonctionnement de la structure, certaines prestations particulières ont été contractualisées, sous forme de marchés à bons de commande, avec des entreprises privées, en toute légalité, et en conformité avec le Code des Marchés Publics ;

- le SPANC 66 assume ses missions en conformité avec la réglementation en vigueur. En particulier, s'agissant des contrôles, ceux ci sont réalisés tels que prévus par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectifs, entré en application le 1er juillet 2012.

Par conséquent, le fonctionnement du SPANC 66, au regard de sa rigueur dans sa gestion, de son respect dans l'application des textes réglementaires, et de la qualité de ses prestations effectuées par ses agents et rendues à ses usagers, fait preuve d'une exemplarité certaine.

Par ailleurs, il est à souligner que par les missions qu'il assure, il concourt directement à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement, et notamment de la ressource en eau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

J'ai de votre implication

René BIDAL

Monsieur Bernard REMEDI
Président du SPANC 66